



Module 6 : Les directives anticipées

PUBLIC : soignants et administratifs

OBJECTIFS :

- Connaître le cadre juridique des directives anticipées
- Réaliser un état des lieux des pratiques existantes au sein du groupe
- Élaborer et prendre en compte les directives anticipées dans son établissement
- Utiliser des méthodes et outils adaptés pour la rédaction des directives anticipées
- Informer un patient de la possibilité d'exprimer ses volontés et/ou désigner une personne de confiance

PROGRAMME (1 jour)

1. Le cadre juridique en vigueur de la fin de vie et des directives anticipées

2. Enjeux et conditions des directives anticipées

- Définition des directives anticipées
- Un nouveau témoignage des volontés du patient
- Les dispositions juridiques relatives aux directives anticipées
- Les intérêts de ce dispositif par rapport aux autres possibilités
- Les conditions pour la prise en compte des directives anticipées
- Présentation du document d'information et de recueil des directives anticipées
- Incidence en termes de responsabilités

3. Modalités de mise en œuvre des directives anticipées

- Les modalités d'adoption des directives anticipées
- Le renouvellement des directives anticipées
- La révocation des directives anticipées
- La conservation des directives anticipées et les documents qui y sont rattachés

4. Comment aborder les directives anticipées avec le patient et son entourage

- L'information transmise au patient et son incidence dans l'accompagnement
- La place de l'entourage et la désignation possible d'une personne de confiance
- La question de la dédramatisation du contexte

Pédagogie : apports théoriques, mises en situations, études de cas, partage d'expérience.

Tarifs : 700 euros TTC la journée (frais de déplacement et d'hébergement à la charge du formateur).